Alpes de Haute Provence
Arrondissement de FORCALQUIER

Commune d'AUBIGNOSC
04200

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 004-210400131-20260928-2026DCM55-DE

Séance du 28 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	13
Date de la convocation		
22 septembre 2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

---- L'an deux mille vingt-six
le **28 septembre 2026** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

Présents : AVINENS René, CHAILLAN André, ARMINGOL Elisabeth, BONIS Joël, DANEL Mauricette, LERDA Serge, CHAILLAN Martine, MORNET Alain BUSLIG Elisabeth, VIGLIETTI Mylène, FELICETTI Régis,

Absents et excusés : MACCARIO Fabrice, WALCZAK Franck, HOREL Pauline et PICARD Estelle,

Pouvoirs : MACCARIO Fabrice à BONIS Joël, HOREL Pauline à Elisabeth ARMINGOL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, André CHAILLAN est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

DE 2026-55 - Principe de modification du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé le 16 juin 2016. Plusieurs points doivent aujourd'hui évoluer, notamment (liste non exhaustive) :

- intégrer au règlement écrit l'annexe relative aux clôtures ;
- autoriser en zone urbaine les panneaux photovoltaïques en toiture sans obligation d'intégration ;
- supprimer certains emplacements réservés ;

La commune a reçu l'offre n° OE26-6983 du bureau d'études Altereo, en date du 10 juin 2026, pour l'accompagner dans cette procédure :

- tranche de base : 7 938,00 € HT, soit 9 525,60 € TTC ;
- option « modifications liées à la création d'une zone d'activité » : 3 150,00 € HT, soit 3 780,00 € TTC.

Le conseil municipal,

Vu
- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-36 et suivants ;
- le plan local d'urbanisme approuvé le 16 juin 2016 ;
- la délibération n° DE 2026-26 du 13 avril 2026 créant la commission municipale Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** le principe d'une modification du PLU. Les points présentés ci-dessus ne constituent pas une liste exhaustive. La procédure sera engagée par arrêté du Maire.
- **RETIENT** l'offre du bureau d'études Altereo pour la tranche de base, soit 7 938,00 € HT (9 525,60 € TTC).
- **RETIENT** l'option « modifications liées à la création d'une zone d'activité » soit 3 150,00 € HT (3 780,00 € TTC). Elle ne sera commandée que si la zone d'activités se réalise.
- **DIT** que la commission municipale Urbanisme se réunira pour établir la liste définitive des points à modifier, suivre l'avancement de la procédure et donner son avis avant le déclenchement de l'option.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'offre et tout document s'y rapportant. Les crédits sont inscrits au budget communal, compte 202.

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
René AVINENS

MAIRIE D'AUBIGNOSC (Alpes-de-Hte-Provence)

Le secrétaire de séance
André CHAILLAN

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 004-210400131-20260928-2026DCM55-DE

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.